

Charline Avenel pourrait être nommée rectrice de Versailles

Charline Avenel, secrétaire générale de Sciences Po Paris, pourrait être nommée rectrice de Versailles en octobre, selon les informations recueillies par AEF info. Elle remplacerait ainsi Daniel Filâtre qui partira prochainement en retraite. L'académie de Versailles est la plus grosse académie de France et devrait fusionner avec celles de Créteil et Paris pour 2020, comme l'ont annoncé les deux ministres ([lire sur AEF info](#)). Voici le parcours de Charline Avenel.



Charline Avenel © D.R.

Charline Avenel, née en mai 1978, est diplômée de Sciences Po Paris (1999) et ancienne élève de l'ENA (promotion Senghor, 2004). Elle commence sa carrière en 2004 comme adjointe au chef de bureau à la direction du budget au ministère des Finances où elle est en charge du budget de l'enseignement supérieur puis de l'intérieur.

En 2007, elle rejoint le cabinet de Valérie Pécresse au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : elle est d'abord conseillère budgétaire jusqu'en 2010 ([lire sur AEF info](#)), date à laquelle elle est nommée directrice adjointe de cabinet en charge des moyens, de l'évaluation et de la recherche ([lire sur AEF info](#)). Elle conserve ces fonctions lorsque Laurent Wauquiez est nommé ministre.

En mai 2012, elle devient directrice adjointe en charge des ressources de l'ANR ([lire sur AEF info](#)), puis en

mai 2013, elle est nommée secrétaire générale de Sciences Po Paris lorsque Frédéric Mion en prend la direction ([lire sur AEF info](#)).

Début juillet, Frédéric Mion avait annoncé à l'ensemble des personnels de Sciences Po que Charline Avenel serait "appelée vers d'autres fonctions, hors de Sciences Po, dans le courant de l'automne" et soulignait qu'elle avait notamment "permis de solder les séquelles de la grave crise que [l'institut] avait traversée" et "de relever de très grands défis pour [son] développement", en particulier l'achat de l'hôtel de l'Artillerie ([lire sur AEF info](#)).

Sa nomination comme rectrice sera soumise à l'avis d'une commission "chargée d'apprécier l'aptitude des intéressés à exercer les fonctions de recteur", conformément au [décret](#) de 2015 qui élargit le vivier de recrutement des recteurs à des personnes non titulaires d'un doctorat. Le CSE (Conseil supérieur de l'éducation) doit examiner jeudi 20 septembre, un projet de décret qui porte le pourcentage de recteurs non-universitaires de 20 à 40 % ([lire sur AEF info](#)). Ce texte doit ensuite être examiné en conseil des ministres.